



Acceptation à concurrence de l'actif net

Par **helpme84**, le **30/07/2015** à **16:21**

j'ai demandé ce formulaire au tgi
sur ce formulaire il est demandé plusieurs pièces
dont un acte notarié

sur ce formulaire il est stipulé "Qu'il n'y a pas d'autres déclarations d'enregistrées pour cette succession. Seule la première déclaration entraîne l'ouverture d'un dossier"

comment dois-je l'interpréter sachant que l'acte notarié n'est donné qu'après signature de l'acceptation (pure et simple) ou renonciation de l'héritage...

j'ai demandé au clerc, mais je ne suis pas convaincu par ses arguments : il me dit de signer et que je ne suis pas sous la contrainte

hors si je veux faire cette demande c'est pour protéger mes biens (pas ceux de la succession)
que dois-je faire, je ne sais pas si j'interprète mal le formulaire ou si on veut que je sois le seul à supporter la dette

ce post est a suite de celui là

http://www.experatoo.com/succession-patrimoine/belle-mere-succession-heritage_137922_1.htm#.VboxjfntkSV